



Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : mairie.susville@orange.fr

Procès-verbal

Conseil Municipal du 17 mai 2021

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Lucie BALMET, Frédéric MAUGIRON, Dominique PICAVEZ, André VIALLET, Fabrice FEUILLASSIER, Michel PLEUCHOT, Michel MAR-TOIA, Nathalie COLONEL, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER

Excusés : Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON

Lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 par le Maire.

➤ ***Point sur le travail des commissions par les présidents de commission :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

MPT : AG programmée le 24 juin à 19h00

Manifestations : Trail des passerelles le 26 juillet – Evènement culturel le 3 juillet au Peychagnard en cours de préparation.

Boulodrome : Valérie CHALLON explique la conversation tenue sur le boulodrome au sein de la commission sports de la CCM concernant la prise en charge financière de cette structure. Elle fait part au Conseil de son mécontentement sur le compte-rendu qui a été diffusé suite à cette commission. Monsieur MAUGIRON précise qu'il a soutenu la position de Madame CHALLON lors de cette commission. Sur ce sujet, Monsieur le Maire tient également à rectifier ses propos concernant l'éventuelle « fermeture » du boulodrome. Il redit que cette fermeture pourrait être envisagée dans le cas où les réponses apportées par la Communauté de communes sur ce dossier et surtout sur la prise en charge financière des coûts de fonctionnement, ne soient pas satisfaisantes.

Espace Claire CHARLES : Démarrage début juin des ateliers de l'association qui lutte contre l'isolement.

- Commission Information et communication :

Susvill'info en cours de préparation. Sortie espérée pour début juin.

Site internet : la trame du site est bien avancée. Une présentation a été faite lundi 17 mai à 09h00 à la commission. Il reste un gros travail de contenu (textes et photos). Madeline (en stage jusqu'au 2 juillet) va avoir pour mission de photographier les lieux « intérieurs » de la commune. Des photos des « extérieurs » doivent encore être faites/recherchées. Une rencontre avec le prestataire doit être reprogrammée.

- Commission logement :

Reste un logement vide à l'école HM.

- CCAS :

CCAS tenu le 09/04 dernier.

Une nouveauté : la mise en place d'une aide spécifique pour les Susvillois qui participent à l'ALSH des mercredis au sein de la MPT.

- Commission école :

1 classe fermée une semaine en mai pour cause d'un cas COVID.

Nouvelle distribution de masques pour les élèves à programmer.

Conseil d'école prévu le 8 juin.

- Commission Santé :

Lucie BALMET a rencontré Corinne DESCHAMPS de l'association Jeu Rigole pour envisager l'adhésion à l'association et donc le prêt de jeux pour le « club seniors »

- Commission urbanisme :

Suite à une demande d'un habitant, une recherche sur une DP archivée doit être effectuée.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'être vigilant sur l'ensemble des dossiers d'urbanisme et de se conformer au PLU en vigueur. Des visites sur site de la commission pourraient être envisagées.

- Travaux/forêt :

Démarrage fin mai des travaux de réfection des murs du Crey.

Rencontre avec une personne pour l'implantation de maraîchage de type « aquaponie ».

Rencontre avec une société de développement photovoltaïque à la recherche de terrains

- Sécurité :

Un dossier de maltraitance animale traitée avec la Gendarmerie.

Alerte sur la présence de loups sur la commune.

Signalement d'un chien qui divague régulièrement dans le secteur des Moutières/Psychagnard. Un appel à la SPA pourrait être envisagé.

Le Conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

D_01_17052021 – Délibération modificative n°1 budget communal 2021 – Modification des opérations prévues en section d'investissement

Monsieur le Maire explique :

- que la commune ne peut pas prétendre aux subventions du Conseil départemental en 2021 pour les travaux initialement prévus de réfection de la toiture du bâtiment de l'école maternelle. Sans cette aide financière, il explique que les travaux

susmentionnés ne peuvent être supportés par le budget communal et doivent être reportés en 2022 ;

- que la commission finances avait fait le choix d'écarter le dossier de remplacement des menuiseries extérieures de la MPT pour 2021 et propose donc qu'il soit de nouveau programmé pour 2021 ;
- que les travaux réalisés par le TE38 pour le compte de la commune « Tranche 2 Peychagnard » ont été mal imputés lors du BP 2021 et qu'il convient de corriger cela ;
- que pour équilibrer le budget 2021, il est proposé de diminuer les recettes du compte 024 « produit des cessions » ;

La DM n°1 au budget communal 2021 est adoptée à l'unanimité.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 204182-377 : ENFOUISSEMENT RESEAU PEYCH		14 500,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		14 500,00 €		
D 21312-381 : TOITURE ECOLE MATERNELLE	81 448,79 €			
D 21318-384 : MENUISERIES MPT		48 000,00 €		
D 21533-377 : ENFOUISSEMENT RESEAU PEYCHA		14 500,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	95 948,79 €	48 000,00 €		
R 024 : Produits des cessions			21 848,79 €	
TOTAL R 024 : Produits des cessions			21 848,79 €	
R 1323-381 : TOITURE ECOLE MATERNELLE			27 500,00 €	
R 1323-384 : MENUISERIES MPT				15 900,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			27 500,00 €	15 900,00 €
Total	95 948,79 €	62 500,00 €	49 348,79 €	15 900,00 €
Total Général		-33 448,79 €		-33 448,79 €

D_02_17052021 – Bail emphytéotique avec « SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE » pour l'implantation de deux installations photovoltaïques sur d'anciennes friches minières : four sécheur et terriil sud.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet « Susville 2 » visant la construction de 2 centrales photovoltaïques sur le four sécheur et sur le terriil sud. Il rappelle la convention générale pour ce projet avec GEG ENeR et CN'Air signée en 2018 ainsi que les deux permis de construire accordés en 2019.

Il indique que le projet de bail ici présenté a été largement travaillé en collaboration avec les deux sociétés mentionnées et a été soumis à la relecture du cabinet d'avocat de la commune ainsi qu'à son notaire.

Madame BOSCARO indique une coquille en page 2 sur le nom BUCH et non BUCHE. Elle demande également comment est prévu la « protection » des riverains pendant les travaux (poussières, bruit...). Monsieur le Maire indique que le bail n'est pas un outil adapté pour ce type de demandes. Par contre, il prend note et s'engage à faire remonter les craintes/interrogations/gênes des riverains aux réunions de chantier ou dès que nécessaire aux entreprises concernées. Madame BOSCARO est informée qu'un constat d'huissier sera réalisé avant travaux sur sa maison ainsi que sur la chapelle du Villaret.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le bail emphytéotique avec « SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE » et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce bail.

D_03_17052021 - Modification simplifiée n°1 du PLU : Définition des modalités de mise à disposition du public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et rappelle les motifs de cette modification simplifiée.

Il indique qu'un dossier d'examen au cas par cas a été déposé auprès de l'autorité environnementale (DREAL Rhône-Alpes) en date du 30 avril 2021 et que le dossier a été notifié aux personnes publiques associées.

Monsieur le Maire explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée de 1 mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire présente le projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Considère que le projet de modification simplifiée du PLU sera prêt à être mis à disposition du public **à partir du 1^{er} juillet 2021,**
- Décide de mettre à disposition, le dossier de modification simplifiée accompagné des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, de l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, qui seront disponibles :
 - en mairie de Susville, 18 impasse du Stade, 38 350 SUSVILLE pendant 30 jours consécutifs, du **1^{er} juillet au 30 juillet 2021** inclus, aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et mardi, jeudi de 14h00 à 16h00)
 - sur le site internet de la commune
- Décide que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations **sur le registre**, aux heures et jours d'ouverture de la mairie, ou par courrier à l'attention du Maire, ou par mail : mairie.susville@orange.fr
- Précise que ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par affichage à la mairie, sur le site internet, sur les panneaux d'affichage et dans « LE DAUPHINE LIBERE ».
- Informe qu'à l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

D_04_17052021 - Convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade avec le Département de l'Isère

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Isère propose de s'engager dans une convention d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade pour le site du Villaret. Dans le cadre de cette convention, la gestion et l'entretien du site seront confiés à la FFME.

Le site sera également proposé pour inscription au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires sportifs, relatif aux sports de nature.

Cette convention a une durée de 10 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

*D_05_17052021 - Prise de compétence « Organisation de la Mobilité » par la
Communauté de Communes de la Matheysine*

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes fixant la nouvelle compétence « Organisation de la Mobilité » votée en date du 25 mars 2021 (voir CR sur site CCM).

Le Conseil municipal, à l'unanimité entérine la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle « Organisation de la Mobilité » et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*D_06_17052021 - Diagnostic forestier par l'ONF – Plan de relance de l'Etat, volet
renouvellement forestier*

Monsieur le Maire explique que l'État a lancé fin 2020 un appel à manifestation d'intérêt pour un Plan de relance sur la période 2021-2022, en faveur de la reconstitution et de l'adaptation aux changements climatiques de la forêt. L'ONF de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) appuyé par l'Union régionale des Associations de communes forestières a été retenu par l'État pour conduire ce Plan de relance pour la forêt publique.

Un pré-diagnostic a déjà été réalisé par l'ONF sur l'espace forestier de chaque commune forestière d'AURA. La forêt de la commune serait ainsi concernée pour certaines de ses parcelles.

Il est cependant nécessaire de faire réaliser un diagnostic approfondi par l'ONF pour connaître leur état précis et les mesures de reconstitution et d'adaptation à mettre en œuvre, et pouvoir bénéficier des aides de l'Etat (80% en cas de travaux de reconstitution et 60% pour de l'adaptation aux changements climatiques).

Le diagnostic rendu, le Conseil municipal aura à délibérer une seconde fois pour déterminer les essences et les travaux, et solliciter l'aide de l'État et des éventuels autres cofinanceurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, et afin de bénéficier d'une aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, **missionne l'ONF pour réaliser le diagnostic** susmentionné et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement du plan de relance et **sollicite toute aide de l'Etat** et d'éventuels autres cofinanceurs publics (Département...),

D_07_17052021 - Tarifs des accueils périscolaires 2021-2022 (cantine et garderie)

Monsieur le Maire indique que les tarifs de base des accueils périscolaires n'ont pas bougé depuis 2014 :

- 6,50 € pour la cantine
- 1.30 € pour la tranche de garderie de 07h30 à 08h15
- 2.50 € pour la tranche de garderie de 16h20 à 17h20
- 1.80 € pour la tranche de garderie de 17h20 à 18h00

Il rappelle que pour les résidents susvillois, une grille tarifaire spécifique est décidée par le CCAS qui apporte des aides conséquentes selon plusieurs critères : quotient familial, réduction sur le repas d'un enfant de maternelle, réduction pour les familles nombreuses, élèves en famille d'accueil.

1° Le Maire précise qu'en 2015, les tarifs des accueils périscolaires (qui étaient gérés à cette époque par la MPT) avaient dû être adaptés pour créer des tarifs spécifiques au quotient pour les élèves ne résidant pas la commune afin que la MPT continue de percevoir certaines aides de la CAF. La commune ayant repris la gestion directe de la cantine et ne bénéficiant d'aucune aide de la CAF, il est proposé de supprimer ces tarifs spécifiques au quotient pour les élèves qui ne résident pas sur la commune et de leur appliquer le tarif de base uniquement.

2° Sur la partie restauration scolaire, le regroupement scolaire effectif depuis 2020, l'augmentation du nombre d'élèves inscrits en cantine ainsi que le changement de prestataire de livraison de repas ont permis à la commune de maîtriser ses coûts. Il est proposé au Conseil municipal que **cette bonne gestion puisse profiter aux élèves susvillois en fixant le tarif de cantine pour l'année scolaire 2021-2022 à 6.20 €**

3° Sur la partie garderie périscolaire, il est proposé au conseil municipal **de conserver les tarifs existants.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de fixer **le tarif de base de la cantine à 6.20 €** (soit une baisse de 0,30 centimes)

Décide de fixer le tarif de l'annulation non justifiée pour la cantine à 6.20 €

Décide de conserver les tarifs de base pour chaque tranche de garderie de la façon suivante :

Tranche de garderie de 7 h 30 à 8 h 30 : 1, 30 €

Tranche de garderie de 16 h 20 à 17 h 20 : 2, 50 €

Tranche de garderie de 17 h 20 à 18 h 00 : 1, 80 €

Décide de fixer le tarif de l'annulation non justifiée pour la garderie ainsi que le dépassement au-delà de 18h00 à 2.50 €.

D_08_17052021 - Convention de mise à disposition de l'ETAPS à temps incomplet à la commune de Mens – juin 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par la commune de Mens de mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps incomplet. Il rappelle que cette mise à disposition est effectuée tous les ans depuis juin 2009. La fonction de l'agent à la commune de Mens est maître-nageur au sein de la piscine municipale. La mise à disposition concerne les heures de surveillance des cours de natation scolaire.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, (Michel PLEUCHOT ayant quitté la séance avant le vote), décide de mettre à disposition de la Commune de Mens, dans les conditions et pour les durées définies par convention, Monsieur Vincent MELMOUX, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1^{ère} classe, dans la limite de 76 heures en juin 2021 et autorise le Maire à signer la convention.

Questions/informations diverses :

- Une rencontre s'est tenue lundi 3 mai, avec les représentants de la commune, de la MPT, les élus du Département, la CAF et la vice-présidente de la CCM au sujet de l'avenir de la MPT et des ALSH. A suivre pour étudier les possibilités de financement auprès de la CAF notamment.
- Promesse de vente signée entre Isère Aménagement et Age et vie.
- Tjs pbs récurrents de dépôts sauvages autour des moloks du Brédent
- Renfort pour l'été : Léna COSTA a rejoint les services techniques.
- CR du SYMBHI sur les pollutions le long de la Jonche (transmis par mail)
- Sécurité devant l'école : le projet de voie vélo avance du côté du Département. Les barrières le long du trottoir côté maternelle seront posées courant juillet par Creasolmecca.

Séance levée à 20h40.

Rédaction : Perrine MUGNIER, secrétaire générale.

Relecture : Emile BUCH, Maire.